



Montreuil, le 14 septembre 2012

Sommaire :
Compte-rendu de la réunion du 11 septembre 2012
Réate : Courrier adressé au SGG

REUNION SGG/OS DU 11 SEPTEMBRE 2012

APRES LES « COUACS » DE L'ETE, QUELLES PERSPECTIVES POUR LES SERVICES TERRITORIAUX DE L'ETAT?

POUR QUELLES MISSIONS ET AVEC QUELS MOYENS ?

Présents :

SGG : Jérôme Filippini, David Coste, Françoise Joly, Jean-Luc Blondel, Martine Landais, Benjamin Brousse.

FO, CFDT, UNSA.

CGT : Patrick Hallinger, Didier Horeau, Dominique Panico-Mialon, Brigitte Bideault, Jocelyne Pelé.

La CGT et l'ensemble des OS ont rappelé que les annonces présidentielles et gouvernementales sur le changement de méthode, sur la transparence du dialogue social et sur la fin de la RGPP, ont été sérieusement prises à contre-pied avec la révélation d'une réunion interministérielle du 27 juillet 2012 sous la présidence du cabinet du Premier ministre décidant, sans aucune concertation des OS, du lancement de 2 expérimentations sur des mutualisations entre DDI et préfectures en Midi-Pyrénées et dans une autre région (cf. communiqué CGT du 6 septembre 2012).

Les organisations syndicales ont confirmé leur courrier commun (ci-joint) demandant une réunion en présence du Secrétaire Général du Gouvernement avant le prochain CT des DDI, prévu en octobre.

La CGT a souligné l'exaspération des personnels qui, au-delà des discours sur le changement, constatent que les DDI ne sont rattachées à aucun ministère décrété « prioritaire » et vont continuer à subir des coupes sombres dans leurs effectifs et que les « coups partis » en terme d'abandons de missions ne sont pas remis en cause. Ou est le changement attendu par les personnels?

Elle a demandé une véritable consultation des OS sur le projet d'"Acte III de la décentralisation" et sur le rôle des services de l'Etat dans les territoires, car il est nécessaire d'éclaircir et de consolider les missions de ces services tant au niveau régional que départemental.

Le SGG adjoint a affirmé que « le SGG avait obtenu du gouvernement dès le mois de juillet, que l'avenir des DDI ne soit pas remis en cause » et que sa volonté était de travailler pour améliorer leur fonctionnement afin de répondre aux attentes des personnels pour corriger les dysfonctionnements constatés et pour leur permettre de remplir les missions qui leur sont confiées.

Les réunions de travail interministérielles de cet été n'ont pour but, selon lui, que « de préparer des dossiers et des propositions qui seront retenues ou non, après les phases de consultations prévues fin septembre et la remise des rapports sur le bilan de la RGPP ». Ces propos qui se voulaient rassurants ne convaincront cependant personne!

La CGT a l'habitude de juger sur les actes et force est de constater que certains hauts fonctionnaires dans les ministères ont continué cet été à donner des directives pour appliquer des textes rédigés sous l'ancien gouvernement. Certains préfets, comme dans le Lot, mettent en place des groupes de travail pour avancer à marche forcée sur les mutualisations et les restructurations de service.

La CGT n'acceptera pas la poursuite du dépeçage des DDI fragilisées par les suppressions de postes, les transferts de missions et l'asphyxie des crédits de fonctionnement qui ne permettent pas aux agents de se déplacer pour assurer leurs missions (moins de 750 euros pour finir l'année dans certaines DDCS !!!).

Elle a demandé avec l'ensemble des OS, que les fonctions RH et les SG soient confortés en DDI et que des consignes soient rapidement données (ministères et SGG) pour que les missions de soutien aux collectivités soient confirmées (ex : conventions ATESAT à renouveler fin 2012 en DDT-M).

Elle a également fait état des blocages et des dysfonctionnements liés au dossier des SIDSIC qu'elle ne considère pas comme clos et dans lequel, là aussi, les préfets se retrouvent en position de décideurs unilatéraux avec des ministères qui « abandonnent » leurs agents et leurs services informatiques en rase campagne.

La CGT a demandé qu'un point soit fait très rapidement sur ce dossier.

Elle a rappelé que l'intersyndicale de la DGCCRF a réaffirmé auprès de leur ministre de tutelle, la nécessité d'une réintégration pleine et entière de tous les services dans la chaîne hiérarchique au sein du ministère des Finances et donc la sortie des DDPP ou DDCSPP.

Le représentant du SGG a indiqué que toute décision de modification éventuelle du périmètre des DDI dépendra de l'analyse qui sera faite du bilan demandée par la ministre de la réforme de l'Etat.

Il a précisé que dans le « bleu de Matignon » du 27 juillet rendu public la semaine dernière, figurait aussi « la nécessité d'amplifier le mouvement de convergence indemnitaire et d'harmoniser l'action sociale dans les DDI ».

La CGT a demandé que les structures d'action sociale existantes dans les DDI (ex : CLAS au MEDDE) soient confortées ou reconstituées (ex : affaires sociales, travail et jeunesse et sport) ainsi que les postes des professionnels médico-sociaux (y compris des psychologues du travail) et que les prestations d'action sociale soient améliorées pour tenir compte des nouveaux besoins des agents (logement, poursuite d'études des enfants, ...).

Les organisations syndicales ont accepté la proposition de rendez-vous mensuels de travail avec la nouvelle sous-direction dédiée aux DDI mise en place dans les services du Premier ministre et ont demandé que le 4 octobre soit consacré à un « point politique » avec le SGG, le CT pouvant être reporté mi-octobre avec un autre CT mi-décembre.

L'ordre du jour de ce prochain Comité Technique des DDI portera évidemment sur l'examen des projets gouvernementaux concernant les services territoriaux de l'Etat, après la remise du rapport des inspections générales sur la RGPP, le séminaire gouvernemental et les journées sénatoriales des 4 et 5 octobre sur la Décentralisation.

Un projet de décret et d'arrêté sur les astreintes des agents en DDI sera également examiné (missions réellement concernées et responsabilité juridique entre niveaux d'astreinte, évolution sur meilleur taux au sein des DDI envisagée...). La CGT a demandé l'alignement sur les Douanes.

La CGT a demandé d'avoir tous les éléments d'état des lieux des DDI: effectifs réels, bilan règlements intérieurs, formation (métiers – ministères, transversales - plates-formes SGAR, crédits ...).

Cet état des lieux doit porter également sur l'action sociale (en relation avec les démarches en cours au sein du CIAS).

Pour la CGT, un bilan de la RéATE est indispensable très rapidement et elle n'acceptera aucune expérimentation sans un cadrage national intégrant l'analyse détaillée des missions et les besoins des personnels dans les DDI et sans engagement du gouvernement sur les moyens en crédits et en effectifs.

Sa participation aux « rendez-vous mensuels de travail » sera bien sûr conditionnée aux avancées concrètes obtenues pour les personnels lors des Comités Techniques.

Le décor est planté avec une volonté affichée de prendre en compte les attentes des personnels mais clairement, l'agenda social proposé par la ministre de la fonction publique pour les DDI comme pour tous les autres secteurs de la fonction publique ne répond pas à l'urgence de certains dossiers (salaires, déblocage de la catégorie C, recrutements ...).

Seule la mobilisation et l'intervention des personnels dans l'unité la plus large, permettront de peser sur les choix budgétaires que fera le gouvernement dès cet automne.

Elle invite les personnels des DDI à se réunir en AG pour débattre collectivement de la situation et décider de toutes les initiatives d'action permettant d'exprimer les revendications et besoins des personnels (envoi de motions, mels aux ministres, délégation en préfecture, etc...).

La CGT prendra toutes ses responsabilités pour participer activement à cette mobilisation qui prend déjà la forme d'appels à l'action dans plusieurs secteurs de la fonction publique.

Le calendrier :

-le 4 octobre à 10 h, les organisations syndicales seront reçues par le Secrétaire général du gouvernement pour demander le retrait des "expérimentations" décidées le 27 juillet et préparer le CT central des DDI à partir d'un état des lieux.

-le 11 ou 18 octobre, la date va être très prochainement fixée: CT central des DDI (bilan RGPP, Reate, décentralisation et impact sur l'administration territoriale).

-le 15 octobre, la ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique reçoit les syndicats avec à l'ordre du jour le bilan de la RGPP et une première information sur la décentralisation.

-un calendrier de travail sur les questions de gestion de personnels est fixé avec des réunions prévues **les 4 octobre, 7 novembre, 5 décembre.**